

J.-B. VINCENT, Saïgon
Entreprise générale de transports et déménagements
transit et dédouanement

Jean-Baptiste VINCENT

Né à Guîtres (Gironde), le 15 février 1860.
Fils de Jean Vincent et de Jeanne Virginie Perret.
Marié à Maransin (Gironde), le 23 octobre 1895,
avec Catherine Musseau (1869-1953), divorcée le 11
juillet 1894 d'Antoine Pinaud.
En Cochinchine (1896).
Employé chez M. Trigand, carrossier à Saïgon, puis
transporteur à son compte.

1^{re} brigade d'infanterie
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1904, p. 29)

Capitaine

Vincent (J.B.G.E.M.)

SAÏGON
Rue Richaud
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. DLXXXI)

108 Vincent, camionneur.

SAÏGON
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1912, p. 687)

VINCENT (J.-B.)

Entreprise générale de transports
144, rue Catinat.

MM. J.-B. VINCENT, entrepreneur
LAPLANE, comptable
JOMARDE [*sic*], employé de douane.

Le raid Saïgon-Biênhoà et retour
(*Saïgon sportif*, 31 octobre 1912, p.)

Voitures

C. — Voitures

180 piastres au 1^{er} ; 80 piastres au 2^e ; 40 piastres au 3^e. Un souvenir à tous les concurrents ayant effectué le parcours dans le temps voulu.

Sont engagés

Sphinx, à M. Ly-Can (le propriétaire) ;
Bijou, à M. Ullmansberger (le propriétaire) ;
Long-cu , à M. Thanh (Dé) ;
Aéro, à M. Lê-van-Quang (le propriétaire) ;
Wolber, id. (Hiep) ;
Khun-linh, à M. Tue (Sang) ;
Blanc-nez, à M. Ng.-thien-Binh (le propriétaire) ;
Mais, à M. Ng.-van-Bay (le propriétaire) ;
Bernod, à M. Ng.-thien-Binh (Ng.-van-Tam) ;
Du-hong. à M. Ng.-van-Lan (le propriétaire) ;
Thung-ben, à M. Sau-Kiet (le propriétaire) ;
Malabar, à M. Day (le propriétaire) ;
[Kléber, à M. Vincent \(le propriétaire\) ;](#)
Bicin, id. (M. Henri) ;
Pataud, id. (M. Barthélemy).
Rêveuse, à M. Rivière (le propriétaire).

Cette épreuve, la plus importante de toutes, à cause du grand nombre des engagements qu'elle a réunis, offrira un gros intérêt et sera l'occasion pour les concurrents d'une lutte acharnée à l'arrivée.

Seize véhicules (genre tilbury) vont, en effet, prendre le départ, samedi matin, les conducteurs emportant avec eux le secret espoir de se classer parmi les trois premiers, à Saïgon.

Parmi les chevaux que nous allons voir courir dans cette épreuve, beaucoup sont connus des sportsmen ; ce sont, pour la plupart, d'anciennes étoiles du trotting saïgonnais ; [les autres sont d'honnêtes chevaux de voitures, tels ceux de M. Vincent, le sympathique camionneur de la rue Catinat.](#)

Pronostiquer sur un champ aussi disparate de concurrents est donc une tâche très ardue et ce serait peut-être téméraire d'accorder une préférence marquée aux chevaux de courses dans une épreuve où l'endurance des animaux et la tactique des drivers jouera un rôle plus considérable que la vitesse des uns et la fougue des autres.

En un mot, nous préférons de beaucoup le cheval de service au cheval de course, dans ce genre d'épreuve.

Nous plaçant donc dans cet ordre d'idées, nous arrêterons notre choix sur le lot suivant : Long-Cu , Bijou, Kléber, Aéro, Hu-Hong et Sphinx.

Long-Cu est un animal très endurant qui a fait preuve de ses qualités, la saison dernière ; il sera, de plus, piloté par un excellent conducteur, Dê.

Bijou, cheval de service s'il en fût ; entre les mains de M. Ullmansberger, son propriétaire, ce cheval doit certainement se placer dans les premiers.

[Kléber sera conduit par M. Vincent, dont les qualités de driver sont suffisamment connues pour être appréciées à leur juste valeur.](#)

Aéro est très vite et a été entraîné en vue de cette épreuve, nous dirons même trop entraîné ; aussi craignons-nous pour lui la fatigue de la fin du parcours.

Du-Hong est, paraît-il, un trotteur émérite et très endurant.

Sphinx est certainement le cheval de classe par excellence, celui devant lequel tous les concurrents devraient s'incliner si la course avait lieu sur piste.

Pourra-t-il tenir durant les 38 kilomètres de l'épreuve de retour à son allure habituelle ? Nous en doutons !

En somme, nous concluons de la sorte :

1^{er} *Long-Cu* ; 2^e *Bijou* ; 3^e *Kléber* ; 4^e *Aéro*.

A. O.

SAÏGON

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 147)

VINCENT (J.-B.)

Entreprise générale de transports
144, rue Catinat.

MM. J.-B. VINCENT, entrepreneur
JOMARD, employé de douane.

Publicités
(Les Affiches saïgonnaises, 8 février-12 décembre 1919)

Entreprise Générale de Transports et Déménagements

J. B. VINCENT

144, rue Catinat et rue Richaud, 146, SAIGON (Cochinchine).
Téléphone : 114

La plus ancienne et la 1^{re} maison de la place
Travail soigné et rapide à **PRIX MODÉRÉS**

TRANSIT et DÉDOUANEMENT

Camionnage, Réexpéditions par Fer et par Eau
Expédition — Réception à forfait de toutes marchandises
Transports de Bagages à domicile. Déménagements
Fabrique et fourniture d'emballages en tous genres

Correspondant des Transitaires
France — Colonies et Etranger

Pension pour chevaux, dressage et équitation

Entreprise générale de transports et déménagements

J.-B. VINCENT

144, rue Catinat et rue Richaud, SAIGON

La plus ancienne et la première maison de la place

Travail soigné et rapide à PRIX MODÉRÉS

TRANSIT et DÉDOUANEMENT

Camionnage, réexpéditions par fer et par eau

Expédition — Réception à forfait de toutes marchandises

Transports de bagages à domicile. Déménagements

Fabrique et fourniture d'emballages en tous genres

Correspondant des transitaires

France - Colonies et Etranger

Pension pour chevaux, dressage et équitation

SAÏGON
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1923, p. 148)

VINCENT (J.-B.)
Entrepreneur de transports
146, rue Catinat
MM. J.-B. VINCENT, entrepreneur.
HIBON Maurice, opérateur-directeur.

SAÏGON
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. 148)

VINCENT (J.-B.)
Commissionnaire en douanes
MM. NICOLAS Élie ¹, opérateur-directeur.
HIBON Maurice, opérateur-directeur.

AGENCE GÉNÉRALE DE TRANSPORTS

—
AVIS
(*Saïgon républicain*, 24 mars-10 avril 1925, p. 1, col. 2)

La maison J. B. Vincent a l'honneur d'informer sa clientèle que ses bureaux sont transférés, depuis le 1^{er} mars, rue d'Espagne, 49, à côté de la nouvelle salle des ventes.

Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. 92 :
VINCENT (J.-B.), Agence générale de transports, transit et consignations, 51, rue d'Espagne, M. Élie NICOLAS, directeur.

Biênhoà
—
Un vol audacieux
Le dépôt d'essence de M. [H. Vandievoet](#) est cambriolé
(*Saïgon républicain*, 17 juillet 1925, p. 7, col. 3)

.....
Les voleurs se sont introduits par la fenêtre et ont déménagé avec un silence et une célérité qui rendraient des points à M. J. B. Vincent et Foltzer eux-mêmes, une caisse de pharmacie, toute la garde-robe et les bijoux du boy, dont c'était également le logement.

¹ Élie Nicolas-Granjon : futur propriétaire de l'[hôtel du Grand Cerf](#) à Ban-mé-Thuôt.

Les plaintes quotidiennes
(*L'Écho annamite*, 25 février 1926)
(*Saïgon républicain*, 26 février 1926, p. 2, col. 6)

3° M. P...., fondé de pouvoir de la maison Vincent, demeurant 218, rue Richaud, contre son caporal nommé Dan-Thuy, demeurant rue Frères Louis (en fuite), pour vol par effraction de 56 bouteilles de cognac « Girard-Moreau »*, valant ensemble 2.000 francs environ ;

Étude de maître Léon BAUGÉ,
notaire à Saïgon, 50, rue La-Grandière

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
(*L'Impartial cochinchinois*, 3 mars 1927, p. 8, col. 4)

Suivant acte reçu par M^e LESERVOISIER, substituant de M^e BAUGÉ, notaire à Saïgon, les 18 et 19 février 1927, M. Jean Baptiste VINCENT, transitaire, et M^{me} Catherine MUSSEAU, son épouse, demeurant ensemble à Saïgon, rue Mac-Mahon, n° 258 *bis*, ont vendu à M. Louis DUVAL, commissaire de police, demeurant à Saïgon, place du Maréchal-Joffre, le fonds de commerce d'entreprise de transports, de consignataire et transitaire connu sous le nom de l' « Entreprise générale des transports J. B. Vincent », exploité à Saïgon, rue Richaud, n° 216 et rue d'Espagne, n° 49, ensemble les éléments corporels qui y sont attachés,

Les oppositions seront reçues à Saïgon en l'étude de M^e BAUGÉ, notaire à Saïgon, pendant un délai de huit jours à compter de la présente insertion,

Pour insertion,
Signé : B. LESERVOISIER

AU PALAIS

Correctionnelle européenne
L'Affaire Nicolas
(*L'Impartial cochinchinois*, 8 avril 1927, p. 2, col. 6-7)

Elle est passée à nouveau hier soir, en séance extraordinaire, comme nous l'avions annoncé précédemment.

Voici, pour mettre nos lecteurs sur la voie, de quoi il s'agit.

M. Vincent, vieux Saïgonnais bien connu de tous, rentrait, en 1924, jouir dans la métropole d'un congé qu'il avait largement gagné par son labeur incessant à la colonie. Il confia donc, hélas ! *Confiance mal placée !* la direction et la bourse de sa maison à un nommé Nicolas... À quelques temps de là, le parquet ayant été saisi d'une affaire d'embarquement frauduleux une perquisition fut opérée et l'on saisit quatre malles, dont deux contenant des bouteilles, une de la porcelaine, et l'autre divers objets.

M. Nicolas doit répondre de la provenance de ces marchandises ; il est donc accusé de détournement au préjudice de M. Vincent.

Il ne s'agira ici que de la malle à « objets, divers ». Les scellés ayant été brisés, le président fait étaler devant lui tout le contenu de la boîte mystérieuse. Oh ! Un rien, une bagatelle, jugez donc par vous-même :

42 tapie de table, de toutes couleurs dont quelques-uns de toute beauté ;

24 écrins à flacons de parfum ;

6 écrins sans flacons ;

700 rangs de perles de toutes couleurs ;

80 paires de boutons de manchettes ;

2 douzaines de barrettes en or.

24 rangs de perles « Orient », autrement dites « fausses perles », dont on se contenterait tout de même, puisque le rang est estimé à 80 fr !

À chaque question posée par le président, Nicolas répond : Je ne sais pas où j'ai acheté cela.

M. A., expert, est introduit afin de vérifier la valeur approximative de la marchandise variée que nous avons devant nous.

Nicolas fait retomber la faute sur sa femme : « C'est ma femme qui a acheté ça ; je ne sais où. »

D. — Et que comptiez-vous en faire ?

R. — Je comptais en faire du commerce. Quant aux perles, je voulais les échanger contre de la marchandise, chez les Moïs !

— C'est vrai, soit dit en passant, si vous voulez tuer du gibier, chez les Moïs, offrez leur un collier de perles, et le résultat attendu ne se fera pas attendre. Ils raffolent de tout ce qui brille. Mais ceci est hors de la question, revenons à nos moutons.

Nicolas persiste donc à ne rien dire qui puisse même atténuer légèrement sa peine. Au contraire, il conserve une attitude arrogante qui, si nous en croyons nos yeux, ne lui vaudra pas la moindre clémence de la part du jury, que nous approuverons d'ailleurs.

Après les dépositions formelles de M^{mes} P. V. et T. et de M^{lle} B., l'inculpé persiste à dire : « Je ne sais pas », et ajoute : *C'est faux !* Oh ! C'est trop fort par exemple.

... Sur une demande à Nicolas de M. Lafrique, qui occupe le siège du ministère public, au sujet d'un enfant abandonné, une violente altercation a lieu avec M^e Régnier, chargé de la défense de l'inculpé et qui dit à ce dernier de « ne pas répondre ». D'où intervention du Président.

Puis la parole est à M^e Dusson qui s'est constitué partie civile. Dans une éloquente plaidoirie, il nous ramène en août 1925, époque à laquelle il saisit M. le procureur général des faits passés, et prend soin de faire remarquer qu'il n'a jamais été mis en présence des objets volés. Voici quelques-unes de ces paroles que nous reproduisons textuellement :

.... On dirait vraiment que c'est un Annamite, qui répond par monosyllabes : « Je ne sais pas où j'ai acheté ça ; c'est faux »... Messieurs, l'honorabilité de M. Vincent est assez connue, depuis des années et des années, pour qu'on n'écoute pas les racontars du premier venu ; néanmoins, Nicolas a porté un préjudice moral à la maison que nous défendons. Nous nous sommes constitués partie civile, non pas pour l'argent, mais pour mettre au net cette affaire louche qui nous amène ici aujourd'hui.

M^e Bézat prend ensuite la parole. Ici, nous assistons, angoissés, à un récit plein de chaleur, de force et de précision.

... Ce n'est pas seulement le gamin chapardeur pris en faute qui craint la fessée, c'est pire... c'est une attitude de défi que M. Nicolas a pris ici, eh bien soit, nous l'acceptons ; mais nous jugerons l'affaire dans toute sa sévérité. Je demande le franc de dommage intérêt .. Je crois qu'il est absolument inutile d'insister sur les dommages et intérêts. Quant à l'application de la peine, je n'en parlerai pas ; je laisse ce soin à M. le procureur de la République.

M. Lafrique se lève à son tour et demande à ne pas faire application, ici, de la « loi Béranger », à M. Nicolas, car son attitude. ses réponses vagues. « Je ne sais pas... c'est faux » et la question de cet enfant abandonné ne sont pas faites pour lui mériter la pitié du jury.

M^e Régnier plaide à son tour. Sa fâche est délicate, car tout est contre son client, il n'en fait pas moins une éloquente plaidoirie...

Enfin, à 18 h 30, M Boyer déclare l'affaire mise en délibéré, et l'audience renvoyée au 20 avril prochain.

Ouf ! que d'émotions. Nous serions heureux de savoir ce verdict final car il y a fort longtemps que cette affaire traîne.

Ceux qui nous quittent
(*Saïgon républicain*, 11 mai 1927, p. 2, col. 1-2)

Par le s/s *Cap-Tourane*, qui doit quitter notre port aujourd'hui, partent en France : MM. Vincent, Alinot, Cousin.

Vieille figure saïgonnaise, M. Vincent, « le papa Vincent » comme tout le monde l'appelle à Saïgon, vint en Cochinchine pour la première fois en 1896. D'abord employé chez M. Trigand, il se mit bientôt à travailler pour son compte et créa l'affaire d'entreprise de transports qu'il vient de céder à M. Duval.

M. Alinot, notre maire p. i , n'est pas non plus débarqué d'hier. Il doit bien avoir quelque trente ou trente-cinq années de Cochinchine ! Il fut longtemps chef du cadastre, puis, lorsqu'il fut touché par la retraite, continua ses travaux à titre particulier. M. Alinot, contrairement au « Papa Vincent » qui rentre sans esprit de retour, nous reviendra, et nous aurons le plaisir de le voir reprendre sa place à la vice-présidence du conseil colonial.

M. Cousin, directeur de la Cie d'électricité, rentre également prendre en France un congé bien gagné. D'un caractère aimable, M. Cousin, à Saïgon comme à Phnom-Penh, a su s'assurer de nombreuses sympathies.

À tous les partants, *Saïgon républicain* adresse ses meilleurs vœux de bon voyage.

Les Partants par *Cap-Tourane*
(*Saïgon républicain*, 13 mai 1927, p. 13)

Sur le « Cap-Tourane », qui a quitté Saïgon mercredi pour France, se sont embarqués un certain nombre de Saïgonnais allant se reposer.

Parmi eux, il est une veille figure saïgonnaise que nous avons vue depuis bien longtemps, c'est M. Vincent, ancien camionneur, venu pour la première fois à Saïgon, en 1896.

Avec sa longue barbiche blanche d'apôtre, que de fois ne l'avons-nous pas rencontré, conduisant, l'après-midi, son tilbury et, à ses côtés, un boy tenant au dessus de sa tête un immense parasol l'abritant des chauds rayons du soleil saïgonnais !

Encore un ancien qui s'en va pour toujours !!

Suite :
Duval (Louis).